

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 29 octobre à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Martin Roch, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

| | | | |
|-----|------------------------|--------------|----------------------------|
| M. | Denis Chandonnet | Représentant | Amos |
| M. | Michel Auger | Représentant | Barraute |
| M. | Raymond Doré | Maire | Berry |
| M. | Rosaire Guénette | Maire | Champneuf |
| M. | André Gélinas | Représentant | La Corne |
| M. | Guy Lemire | Maire | La Morandière |
| M. | René Martineau | Maire | La Motte |
| M. | Guy Baril | Maire | Landrienne |
| M. | Rémi Gilbert | Maire | Launay |
| M. | Stephan Lavoie | Maire | Preissac |
| M. | Marc-Antoine Pelletier | Maire | Rochebaucourt |
| M. | Maurice Godbout | Maire | Saint-Dominique-du-Rosaire |
| M. | Raymond Carignan | Maire | Saint-Félix-de-Dalquier |
| M. | Réal Nolet | Représentant | Saint-Marc-de-Figuery |
| M. | Félix Offroy | Représentant | Saint-Mathieu-d'Harricana |
| M. | Pascal Rheault | Maire | Sainte-Gertrude-Manneville |
| Mme | Anita Larochelle | Mairesse | Trécesson |
| M. | Ulrick Lebreux | Représentant | TNO Lac-Chicobi (Guyenne) |

Ainsi que :

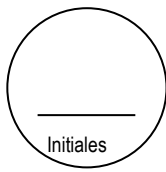
| | | |
|-----|-----------------|------------------------------|
| M. | Alain Halley | Directeur général |
| Mme | Josée Couillard | Directrice générale adjointe |

197-10-2014

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière
2. Appel nominal
3. Minute de silence à la mémoire de M. Ulrick Chérubin
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Procès verbaux
 - 5.1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 septembre 2014
 - 5.2. Suivi du Comité administratif du 1^{er} octobre 2014
6. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention)
7. Correspondances [\(CD\)](#)
8. CLD Abitibi
 - 8.1. Dépôt du Bulletin rural [\(CD\)](#)
 - 8.2. Dépôt de la politique culturelle [\(CD\)](#)
 - 8.3. Enveloppe Pacte rural [\(CD\)](#)
9. Administration
 - 9.1. Processus budgétaire – étapes à venir jusqu'à l'adoption du budget le 26 novembre 2014
 - 9.2. Offre de services pour audit états financiers 2015 [\(CD\)](#)
 - 9.3. Transport collectif – demande de Maheux [\(CD\)](#)
 - 9.4. Nomination d'un représentant Centre d'appel d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT)
 - 9.5. Entente de développement durable
 - 9.6. Taux d'intérêt pour 2014
 - 9.7. Nomination meilleure agente développement rural au Québec – résolution félicitations
10. Service d'Aménagement
 - 10.1. Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire – signature de l'entente
 - 10.2. Mise à jour du Plan de gestion des matières résiduelles – résolution de démarrage
 - 10.3. Président du Comité consultatif agricole – nomination
 - 10.4. Société de mise en valeur du bassin de l'Harricana – support financier
 - 10.5. Recrutement - résolution d'embauche
11. Service Forêt
 - 11.1. Programme de développement régional et forestier du ministère des Ressources naturelles – signature de l'entente de délégation
12. Sécurité Incendie
 - 12.1. Code de sécurité du Québec (Chapitre VIII) et Code national de prévention des Incendies Canada 2010 (modifié) – Résolution d'adoption
13. Autres sujets
 - 13.1. Adoption du calendrier des rencontres pour 2015 [\(CD\)](#)
 - 13.2. Délégation de gestion baux de villégiature, sablières et gravières (suivi)



- 13.3. Règlement sur les animaux errants (Benji)
- 14. Sujets de discussion sans prise de décision (2 minutes par intervention)
 - 14.1. CLD
- 15. Information
 - 15.1. Représentations du préfet (CD)
- 16. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

198-10-2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 SEPTEMBRE 2014

Les maires ont reçu par courriel le procès-verbal de la rencontre de l'Assemblée générale du 10 septembre 2014.

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 10 septembre 2014.

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 1^{ER} OCTOBRE 2014

M. Alain Halley souligne les principaux suivis relatifs à la rencontre du Comité administratif du 1^{er} octobre dernier.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune question n'est soulevée à ce point.

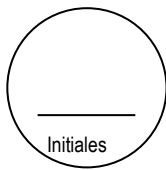
**Correspondances présentées par des municipalités de la MRC d'Abitibi et soumises
lors de l'Assemblée générale des conseillers de comté du 29 octobre 2014
À titre d'information**

Expéditeur : Municipalité de Barraute
Date : 30 septembre 2014
Objet : Entente de partenariat durable / opposition
Précisions : Les élus de la municipalité de Barraute s'opposent à la réouverture de l'entente de partenariat durable avec la Ville d'Amos.

Expéditeur : Ville d'Amos
Date : 20 octobre 2014
Objet : 16^e édition du Prix Reconnaissance Thérèse-Pagé
Précisions : Hommage à M. Pierre Laliberté, une personnalité bien connue dans le secteur des arts de la culture.
Volet «Coup de coeur» : Productions du Raccourci pour le circuit historique «Amos vous raconte son histoire».

Expéditeur : Municipalité St-Dominique du Rosaire
Date : 2 septembre 2014
Objet : Résolution
Précisions : Le conseil municipal a adopté une résolution afin de demander au ministère de la Sécurité publique de reporter à l'automne 2015 l'échéance pour l'installation d'un point d'eau ou d'un réservoir incendie.

Expéditeur : Municipalité de Trécesson
Date : 16 octobre 2014
Objet : Assouplissement de l'article 14.16 du Code municipal
Précisions : Le conseil municipal de Trécesson a présenté au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs une résolution afin qu'il y ait un assouplissement de l'article 14.16 du Code municipal.
L'article 14.16 du Code municipal prévoit que les deniers provenant d'une convention d'aménagement forestier prévue à la section II du chapitre IV du titre de la Loi sur les forêts doivent être versés, selon le cas, par la municipalité locale dans un Fonds créé, en vertu de l'article 126 de la Loi sur les compétences municipales.
La municipalité demande au ministre qu'un assouplissement au niveau des travaux admissibles au Fonds forestiers de la MRC d'Abitibi soit autorisé permettant ainsi de créer d'autres activités économiques sur son territoire municipal.
Ils demandent à toutes les municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier sur le territoire de la MRC d'Abitibi de déposer auprès du ministre une demande d'assouplissement de l'article 14.16 du CM.



**Correspondances soumises lors de l'Assemblée générale des conseillers de comté
du 29 octobre 2014
À titre d'information**

Expéditeur : Ville de Rouyn-Noranda
Date : 12 septembre 2014
Objet : Q.2, r.22
Précisions : Les élus de la Ville de Rouyn-Noranda ont adopté la même résolution que la MRC d'Abitibi concernant Q.2, r.22.

Expéditeur : Ville de Val d'Or
Date : 19 septembre 2014
Objet : Q.2, r.22
Précisions : Les élus de la Ville de Val d'Or ont adopté la même résolution que la MRC d'Abitibi concernant Q.2, r.22.

Expéditeur : Municipalité de Témiscaming
Date : 22 octobre 2014
Objet : Q.2, r.22
Précisions : Les élus de la municipalité de Témiscaming ont adopté la même résolution que la MRC d'Abitibi concernant Q.2, r.22.

Accusés réception

Expéditeur : Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Date : 14 octobre 2014
Objet : Règlement Q,2, R.22 – Problématique en sol imperméable

**Correspondances présentées
lors de l'Assemblée générale des conseillers de comté du 29 octobre 2014
Nécessitant une prise de décision**

Expéditeur : Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue
Date : 24 octobre 2014
Objet : La CRÉAT a adopté 3 résolutions qui s'inscrivent dans le contexte où le gouvernement du Québec a amorcé une évaluation de l'ensemble des programmes et des structures qu'il finance. La CRÉ demande aux élus de la MRC de prendre connaissance des trois résolutions et s'ils le souhaitent d'adopter ces résolutions, de rendre publique leur position et d'en informer le gouvernement du Québec.

199-10-2014

RÉSOLUTION 1 : POSITION DE LA CRÉAT SUR LA RÉGIONALISATION ET LA DÉCENTRALISATION DES LIEUX DE POUVOIRS ET EFFECTIFS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur ;

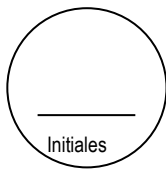
CONSIDÉRANT l'importance d'occuper l'ensemble du territoire québécois et de s'assurer que l'ensemble des régions soit parties prenantes à la prospérité du Québec ;

CONSIDÉRANT la contribution de l'Abitibi-Témiscamingue au développement du Québec, notamment du Nord-du-Québec, tant par son expertise que ses richesses naturelles ;

CONSIDÉRANT les particularités de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment la densité de population, la prépondérance des industries liées aux ressources naturelles, les premières nations, la contribution des quatre MRC et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région ;

CONSIDÉRANT la nécessaire adaptation des normes et programmes aux réalités de l'Abitibi-Témiscamingue ;

CONSIDÉRANT la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel de l'Abitibi-Témiscamingue ;



CONSIDÉRANT que les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs sur l'ensemble du territoire québécois, tant par la régionalisation, la décentralisation que la déconcentration ;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre à contribution des individus provenant de toutes les régions du Québec pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de toutes les régions du Québec, tant en matière de gouvernance administrative que politique ;

CONSIDÉRANT l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter partout au Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu :

- D'exiger du gouvernement du Québec de préserver l'autonomie, la capacité d'agir et de décider des organisations et ministères présents en Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de la révision des programmes gouvernementaux ;
- D'exiger du gouvernement du Québec qu'à titre d'interlocuteur privilégié, la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue soit partie prenante en contribuant à la modulation et l'adaptation des normes et programmes aux réalités de la région et de connaître les plans du gouvernement du Québec en matière de desserte des services gouvernementaux aux régions ;
- De réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés à Québec.

ADOPTÉE

200-10-2014

RÉSOLUTION 2 : POSITION DE LA CRÉAT SUR LE DÉPLOIEMENT DU MODÈLE DE GOUVERNANCE ET DE SERVICE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement dans le futur ;

CONSIDÉRANT l'importance d'occuper l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de s'assurer que l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda soit parties prenantes de la prospérité de l'Abitibi-Témiscamingue ;

CONSIDÉRANT la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région ;

CONSIDÉRANT les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda ;

CONSIDÉRANT la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda ;

CONSIDÉRANT que les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda ;

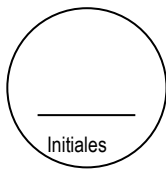
CONSIDÉRANT l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique ;

CONSIDÉRANT l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter du personnel de qualité sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Denis Chandonnet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu :

- D'exiger du gouvernement du Québec de respecter notre modèle de développement décentralisé régionalement, par le déploiement des cadres et des effectifs, des centres de service et centres décisionnels dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda, et ce, pour l'ensemble des organisations et ministères ;
- De communiquer cette orientation aux organisations de l'Abitibi-Témiscamingue ;
- De réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés en région sans respecter notre modèle décentralisé.

ADOPTÉE



201-10-2014

RÉSOLUTION 3 : POSITION DE LA CRÉAT SUR LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale d'adhère pas à la nouvelle structure proposée sans avoir eu au préalable le portrait économique et l'analyse de ses impacts sur la desserte territoriale ;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale est l'intervenante privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional ;

CONSIDÉRANT que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur ;

CONSIDÉRANT l'importance de créer un CISSS régional qui saura prendre en considération les préoccupations de la population de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue et répondre à leurs besoins ;

CONSIDÉRANT la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région ;

CONSIDÉRANT les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda ;

CONSIDÉRANT la qualité des emplois associés aux CISSS et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda ;

CONSIDÉRANT l'opportunité qu'offrent les moyens de communication afin d'établir des effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda ;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique.

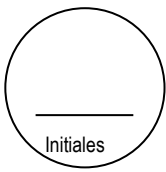
CONSIDÉRANT l'importance de continuer à offrir les spécialisations dans les différents territoires, dont les quatre MRC et la Ville de Rouyn-Noranda, et poursuivre le développement de chacune de ces spécialisations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu :

- De demander au gouvernement du Québec que les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires ;
- Que des mesures soient prises afin que les membres des comités du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires ;
- Que les cadres et cadres supérieurs ainsi que les fonctions, services et départements soient équitablement répartis dans les cinq territoires ;
- Que les immobilisations déjà utilisées dans les cinq territoires servent à loger les fonctions, services et départements afin de diminuer les coûts ;
- De respecter les spécialisations historiques de chacune des neuf organisations de santé fusionnées et voir à des investissements équitables dans le futur dans les cinq territoires ;
- Que chaque rapport annuel du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue fasse état des cinq éléments précédents.

ADOPTÉE

Expéditeur : Fédération québécoise des municipalités du Québec
Date : 22 octobre 2014
Objet : Nouveau service en ressources humaines – renouvellement adhésion
Précisions : Cette année, à l'occasion du renouvellement de notre adhésion à la FQM, un nouveau service nous est offert.
C'est un service de soutien en ressources humaines qui nous permettra d'accéder à des outils de référence, des modèles de documents dans les domaines de la dotation, des politiques, etc.
Nous pourrions également bénéficier d'un service personnalisé en fonction d'un tarif préférentiel.
Ce service coûtera la somme de 200 \$ par municipalité.



202-10-2014

NOUVEAU SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de comté ont été informés que la Fédération québécoise des municipalités du Québec souhaite offrir à compter de janvier 2015 un nouveau service en ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations fournies par la FQM à ce jour les coûts liés à ce nouveau service sont de 200 \$ par municipalité, ce qui représente la somme de 3 600 \$ pour la MRC d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts sont obligatoires à assumer en plus de l'adhésion à la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts représentent une hausse de 30 % de la cotisation à moins de deux semaines de l'adoption des budgets des différentes municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de :

- Dénoncer à la FQM cette augmentation considérée comme étant cavalière et rapide de leur part ;
- Demander à la FQM de faire parvenir à la MRC d'Abitibi le plus rapidement possible plus d'information au sujet de cette augmentation et à savoir si certaines municipalités peuvent décider de ne pas se prévaloir de ce service;
- Demander à la FQM de faire parvenir à la MRC d'Abitibi le plus rapidement possible plus d'information au sujet des nouveaux services offerts.

ADOPTÉ

Expéditeur : MRC de Roussillon

Date : 8 octobre 2014

Objet : Gestion des matières résiduelles : appel d'offres et autorisation de l'AMF

Précisions : Le Conseil de la MRC de Roussillon a, par voie de résolution, convenu d'informer le ministre des Affaires municipales et le président du Conseil du trésor que le processus d'autorisation des soumissionnaires potentiels pour des contrats publics au Québec démontre des lacunes en ce moment dans son application, notamment au niveau de la rapidité pour obtenir une autorisation auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec et dans la diffusion de l'application du nouveau seuil de 10 000 000 \$ auprès des donneurs d'ouvrage dans le milieu municipal.

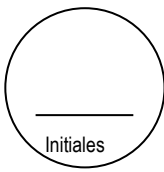
A cet égard, le Conseil de la MRC de Roussillon sollicite l'appui des MRC du Québec, de la FQM et de l'UMQ afin qu'ils invitent également le gouvernement à revoir les méthodes de travail actuelles mises de l'avant afin d'éviter des situations où le marché des appels d'offres du secteur municipal est temporairement déstructuré de façon à nuire à la saine compétition pour les contrats à octroyer tant dans la situation actuelle que lors de future révision à la baisse du seuil de la valeur fixée par le gouvernement pour l'octroi de contrats publics.

203-10-2014

APPUI À LA MRC DE ROUSSILLON CONCERNANT SA DEMANDE DE RÉVISION DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISATION DE L'AMF DANS LE CADRE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'appuyer la résolution 2014-217-T adoptée le 8 septembre 2014 par le conseil de la MRC de Roussillon.

ADOPTÉ



Expéditeur : Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec

Date : 8 octobre 2014

Objet : Cause opposant la MRC Nouvelle-Beauce au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

Précisions : Le comité de représentation de l'AGRCQ a analysé la cause opposant la MRC Nouvelle-Beauce au MDDEFP et à la suite de délibérations, a recommandé au conseil d'administration l'adoption d'une résolution. (Le 30 mai dernier, la Cour d'appel a rejeté l'appel dans la cause de la MRC Nouvelle-Beauce l'opposant du MDDEFP relativement à des travaux d'enlèvement d'obstructions réalisés dans la rivière Chaudière.)

L'AGRCQ est d'avis qu'il faut définir clairement les notions d'obstruction et d'urgence afin d'éviter qu'un cas similaire se retrouve devant les tribunaux.

Ils sollicitent l'appui des élus des MRC afin d'entreprendre une démarche auprès des ministères concernés.

204-10-2014

APPUI À LA DÉMARCHÉ DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRE RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC – RÉOLUTION CA-14-08-06

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril et unanimement résolu d'appuyer la résolution CA-14-08-06 adoptée le 11 août 2014 par le Conseil d'administration de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec.

ADOPTÉ

CLD ABITIBI – DÉPÔT DE DOCUMENT – BULLETIN RURAL

Le document intitulé «Bulletin rural» est remis aux conseillers de comté pour information.

CLD ABITIBI – DÉPÔT DE DOCUMENT – POLITIQUE CULTURELLE

Le document intitulé «Politique culturelle» est remis aux conseillers de comté et Monsieur le préfet Martin Roch les invite à prendre connaissance de ce document et à faire parvenir leurs commentaires à M. Mathieu Larochelle au CLD Abitibi. Ce projet fera l'objet d'une discussion lors d'une rencontre ultérieure.

205-10-2014

ENVELOPPE PACTE RURAL –2014-2105

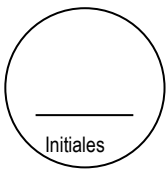
Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu de faire la répartition du budget du Pacte Rural pour l'exercice 2014-2015 selon le document annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION – PROCESSUS BUDGÉTAIRE -

M. Alain Halley expose les étapes principales à franchir jusqu'à l'adoption du budget qui aura lieu à la fin de novembre 2014. Un projet de budget sera transmis aux maires et directeurs de municipalités vers la mi-novembre.

Il est 20h30 et Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan s'absente de la salle.



206-10-2014

ADMINISTRATION – OFFRE DE SERVICES POUR AUDIT ÉTATS FINANCIERS

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu d'accepter l'offre de services de M. Daniel Tétreault pour l'audit des états financiers devant se terminer le 31 décembre 2014. Ces honoraires pour services rendus, qui sont basés sur un taux horaire en fonction des heures de travail effectuées représentent :

| | 2014 |
|----------------------|-------------|
| MRC | 3 900 \$ |
| TNO | 2 500 \$ |
| Service Forêt | 3 585 \$ |

Ces montants n'incluent pas les taxes.

ADOPTÉE

Il est 20h35 et Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan revient dans la salle.

207-10-2014

ADMINISTRATION – TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE DE MAHEUX

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de comté de la MRC d'Abitibi ont été informés d'un enjeu important lié au maintien des services du transporteur Autobus Maheux en Abitibi-Témiscamingue ;

CONSIDÉRANT qu'il existe une solution temporaire à cette problématique, soit la possibilité d'accéder au Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif ;

CONSIDÉRANT QUE selon les nouvelles modalités de ce programme, une part du milieu engendre trois parts d'investissement du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue a pris l'engagement d'investir jusqu'à un maximum de 20 000 \$ et qu'elle sollicite la contribution de chaque MRC de la région pour un montant de 7 800 \$ chacune, ceci, afin que la région puisse accéder à cette mesure temporaire d'un an ;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de comté de la MRC d'Abitibi considèrent que le dossier du transport collectif et son financement concerne l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu que la MRC d'Abitibi contribue pour une somme de 7 800 \$ pour la mise en place dudit Programme d'aide gouvernementale.

ADOPTÉE

208-10-2014

ADMINISTRATION – TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE DE MAHEUX - PAIEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu :

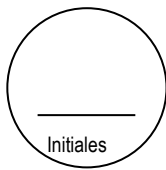
- Que la MRC d'Abitibi avance la contribution de 7 800 \$ à la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue afin de permettre l'accès au Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif dans le but de supporter financièrement le transport interrégional, le tout, conformément à la résolution 207-10-2014 de l'Assemblée générale des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi et ;
- Que la MRC d'Abitibi facture ses municipalités au prorata de leur richesse foncière uniformisée 2014 afin de rembourser cette somme.

209-10-2014

DEMANDE DE HUIS-CLOS

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu de tenir une partie de la rencontre sous huis-clos.

ADOPTÉE



210-10-2014

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu de lever la séance à 20h52.

ADOPTÉE

HUIS-CLOS

Les conseillers de comté procèdent à un huis-clos.

211-10-2014

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie et unanimement résolu d'ouvrir la séance à 21h11.

ADOPTÉE

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CENTRE D'APPEL D'URGENCE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAUAT)

Ce point est reporté à une rencontre ultérieure étant donné qu'un représentant est déjà nommé à ce poste.

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Alain Halley informe les conseillers de comté qu'il a reçu une correspondance du directeur général de la Ville d'Amos l'informant des personnes que la Ville d'Amos délègue au comité de négociation. L'objectif visé est d'entreprendre les négociations au début janvier 2015.

212-10-2014

TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu de fixer le taux d'intérêt pour les comptes à recevoir (MRC, Service Forêt, TNO) pour l'année 2015 à 18% l'an.

ADOPTÉE

213-10-2014

NOMINATION MEILLEURE AGENTE DÉVELOPPEMENT RURAL DU QUÉBEC – MANON ALLARD

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de transmettre une lettre de félicitations de la part des élus de l'Assemblée générale des conseillers de comté à Mme Manon Allard pour sa récente nomination à titre de meilleure agente de développement rural du Québec.

ADOPTÉE

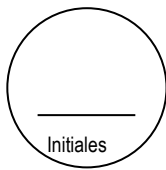
214-10-2014

TABLES LOCALES DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE – SIGNATURE DE L'ENTENTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général de la MRC d'Abitibi, à signer les deux protocoles d'entente avec la direction générale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de l'Abitibi-Témiscamingue concernant :

- La mise en place des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ;
- La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré.

ADOPTÉE



215-10-2014

MISE À JOUR DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RÉOLUTION DE DÉMARRAGE

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Abitibi est en vigueur depuis 2005 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), il y a lieu de procéder à l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi, conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la LQE, doit adopter une résolution de démarrage pour amorcer le processus de révision de son PGMR ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu :

- Que le Conseil de la MRC amorce la révision de son plan de gestion des matières résiduelles ;
- Qu'un avis soit diffusé dans un journal publié sur le territoire de la MRC ;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan.

ADOPTÉE

216-10-2014

PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE - NOMINATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Denis Chandonnet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu de nommer Monsieur le conseiller de comté René Martineau à la présidence du Comité consultatif agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

217-10-2014

SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE L'HARRICANA –SUPPORT FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE la Société de mise en valeur du bassin de l'Harricana est un organisme à but non lucratif en opération depuis le 30 août 1994 et que sa mission est d'assurer la sécurité de la voie navigable tout au long de la rivière Harricana incluant la zone de la MRC d'Abitibi et de la MRC de la Vallée-de-l'Or ;

CONSIDÉRANT QUE chaque année une augmentation de l'achalandage des bateaux est constatée ;

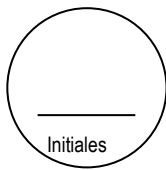
CONSIDÉRANT QUE grâce à des fonds provenant de plusieurs partenaires du dragage a été réalisé, des bouées ont été installées, des cartes sécuritaires de navigation et la promotion de la sécurité ont également été faites il y a quelques années ;

CONSIDÉRANT QUE le circuit chevauche les MRC d'Abitibi et de la Vallée-de-l'Or ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de mise en valeur du bassin de l'Harricana demande à la MRC d'Abitibi ainsi qu'à la Ville de Val-d'Or de lui allouer, conjointement, une somme de 5 000 \$ par année pendant trois (3) ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu que la MRC d'Abitibi accorde, conjointement avec la Ville de Val-d'Or, une somme de 5 000 \$ par année pendant trois (3) ans, chaque partenaire payant sa part, celle de la MRC d'Abitibi représentant 2 302\$, dès l'exercice financier 2015, pour l'entretien du réseau de navigation de la rivière Harricana incluant la zone de la MRC d'Abitibi et celle de la MRC de la Vallée-de-l'Or. Cette somme sera répartie aux municipalités à même une quote-part selon la richesse foncière uniformisée.

ADOPTÉE



218-10-2014

RECRUTEMENT – RÉSOLUTION D’EMBAUCHE (AMÉNAGEMENT)

CONSIDÉRANT qu’il importe de procéder rapidement à l’embauche d’une personne à la direction du Service de l’aménagement en vertu de l’échéancier serré qui gouverne ce service ainsi que la charge de travail relative à ce dernier ;

CONSIDÉRANT QUE l’embauche du personnel cadre doit être autorisée par résolution par l’Assemblée des conseillers de comté de la MRC d’Abitibi ;

EN CONSÉQUENCE, et pour les raisons ci-haut énumérées, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté André Gélinas et unanimement résolu :

- D’autoriser le directeur général de la MRC à embaucher une personne à la direction du Service de l’aménagement dans les meilleurs délais possibles ;
- Que l’embauche de cette personne soit officialisée et entérinée par résolution lors de l’Assemblée générale des conseillers de comté du mois de novembre 2014.

ADOPTÉE

219-10-2014

PDRF - SIGNATURE DE L’ENTENTE AVEC LA CRÉ DE L’ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu d’autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général de la MRC d’Abitibi, à signer le protocole d’entente pour le Programme de développement régional et forestier du ministère des Ressources naturelles lorsque la Conférence régionale des élus de l’Abitibi-Témiscamingue lui acheminera cette dernière.

ADOPTÉE

220-10-2014

CODE DE SÉCURITÉ DU QUÉBEC (CHAPITRE VII) ET CODE NATIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES CANADA 2010 (MODIFIÉ) RÉSOLUTION D’ADOPTION

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu que la MRC d’Abitibi adhère au contenu et s’engage à utiliser le Code de sécurité du Québec (Chapitre VIII) et le Code national de prévention des incendies Canada 2010 (modifié).
ADOPTÉE

221-10-2014

CALENDRIER DES RENCONTRES POUR 2014

CONSIDÉRANT que l’article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l’heure du début de chacune ;

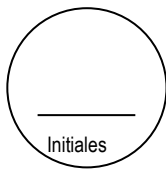
EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d’Abitibi (Assemblée Générale des conseillers de comté) pour 2015, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

| | |
|------------|-------------|
| 14 Janvier | 10 Juin |
| 11 Février | 9 Septembre |
| 11 Mars | 28 Octobre |
| 8 Avril | 25 Novembre |
| 13 Mai | 9 Décembre |

QU’un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉ



DÉLÉGATION DE GESTION BAUX DE VILLÉGIATURE, SABLIERES ET GRAVIÈRES

Le ministre a signé l'entente de délégation de gestion des baux de villégiature, sablières et gravières. À partir de décembre, une nouvelle ressource se joindra à la MRC d'Abitibi, à titre de technicien en gestion du territoire. Ce nouveau service devrait être effectif à compter du mois de février 2015.

RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX ERRANTS

Une demande d'information relative à la création d'une SPCA sur le territoire a été transmise, il y a quelques semaines, à M. Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui nous a répondu afin de nous informer que la demande a été transférée au ministre Pierre Moreau du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION

M. Pascal Rheault souligne qu'il importera de réfléchir à la remise en question des CLD. À ce sujet, M. Martin Roch informe les conseillers de comté que le comité Urgence Amos-Région se réunira mardi prochain afin de discuter de cette question.

M. Guy Baril informe les conseillers de comté que le CLD distribue des projets de lettre de soutien qu'ils distribuent à des entreprises du territoire en les invitant à appuyer le maintien des CLD.

REPRÉSENTATIONS DU PRÉFET

Les conseillers de comté sont invités à prendre connaissance du document intitulé "Représentations du préfet" qui leur est remis.

222-10-2014

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu :

- QUE l'assemblée soit ajournée à 22h00.

ADOPTÉ

Martin Roch
Préfet

Alain Halley
Directeur général